



Journées d'information organisées par **Aqua-tools**

## GESTION DU RISQUE LEGIONELLE

ETABLISSEMENTS DE SANTE  
&  
ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

**Tarif : 399 € H.T.**

(Prise en charge dans le cadre de la formation continue) - Les conventions de formation seront établies à réception du bulletin d'inscription, coût de 399 € H.T.

« La prévention des **risques sanitaires liés aux légionelles** dans les réseaux d'eau chaude sanitaire (ECS) doit être une préoccupation constante des établissements recevant du public (ERP). Elle concerne autant **les réseaux d'eau anciens**, qui sont parfois difficiles à exploiter compte tenu de possibles modifications successives des réseaux d'origine, que **les réseaux d'eau neufs** qui peuvent être rapidement **colonisés** par ces **bactéries** »

*Extrait CIRCULAIRE N° DGS/EA4/2010/448 du 21 décembre 2010 relative aux missions des Agences régionales de santé dans la mise en œuvre de l'arrêté du 1er février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire.*

Le Bureau de la qualité des eaux

**De 9h00 à 17H00**

**Lieu : AUBERGENVILLE (Yvelines)**

**Dates au choix :**

- ❖ Mardi 18 Septembre 2012
- ❖ Mardi 27 Novembre 2012

**Contact: [info@aqua-tools.com](mailto:info@aqua-tools.com)**

Tiphaine EDOU



## Programme de la journée

9H00 - 9H30

Accueil

9H30 - 10H45

- **Maîtrise des risques Légionelles dans les réseaux sanitaires**
  - ❖ La bactérie, l'écologie, la pathogénicité, les facteurs de contamination et les mesures de sécurité sur le terrain
  - ❖ Les dernières données de l'INVS sur les cas de légionellose déclarés en 2010
- **Rappels réglementaires concernant la prévention du risque *Legionella* dans les réseaux sanitaires**
  - ❖ Circulaires du 22 avril 2002 et du 28 octobre 2005, Guides de surveillance de la qualité des eaux dans les établissements de santé
  - ❖ Décret de Février 2010 applicable aux Etablissements Recevant du Public (ERP)
  - ❖ Modalités de surveillance et objectifs cibles prévus par des établissements recevant du public

10H45 - 12H00

- **Le prélèvement des échantillons**
  - ❖ Choix des points de prélèvement sur les réseaux d'eau
  - ❖ Modalités pratiques pour effectuer les prélèvements d'eau sur le terrain en fonction du type d'eau
  - ❖ Stockage et transport des échantillons
  - ❖ L'assurance de la qualité sur la séquence « prélèvements » et l'accréditation COFRAC
- **Revue de la méthode normative de recherche des légionelles**
  - ❖ T90-431, Méthode de référence Recherche et dénombrement de *Legionella spp* et de *Legionella pneumophila*, Méthode par ensemencement direct et après concentration par filtration sur membrane ou centrifugation

12H15 - 13H15

DEJEUNER SUR PLACE

13H 15 - 14H15

- **Bioaudit des réseaux d'eau dans les établissements,**
  - ❖ Principes et étapes du Bioaudit à l'aide du kit QGA™
  - ❖ Etudes de cas d'investigations biologiques dans les établissements de santé
  - ❖ Suivi de l'efficacité d'un traitement chimique d'un réseau contaminé

14H 15 - 15H15

- **Les Filtres terminaux FILT'RAY Douche anti légionelles**
  - ❖ Une solution adaptée aux nouvelles contraintes de gestion des risques sanitaires
  - ❖ Une technologie garantissant le respect des normes
  - ❖ Simplicité, design et maîtrise des coûts
  - ❖ Alerte légionelle : Un numéro vert pour une livraison en 24h chrono\*

15H15 - 16H00

- **Les traitements préventifs et curatifs des réseaux d'eau sanitaire contre les légionelles**
  - ❖ Quels sont les types de traitement
  - ❖ Méthodologie

16H00 – 17H00 Questions et Discussions



# BULLETIN D'INSCRIPTION

## Journée de formation

### GESTION DU RISQUE LEGIONELLE

Pour participer à cette journée de formation

Tarif : 399 € H.T.

(Prise en charge dans le cadre de la formation continue) -Les conventions de formation seront établies à réception du bulletin d'inscription, coût de 399 € H.T. CGV ci-dessous.

(Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 78 81313 78 auprès du Préfet de Région Ile de France)

## BULLETIN D'INSCRIPTION

À adresser par **FAX** au **01 30 95 54 55**

Nom :

---

Prénom :

---

Société :

---

Fonction :

---

Téléphone :

---

Email :

---

Adresse :

---

Code postal :

---

Ville :

Votre choix de date de formation :  Mardi 18 Septembre 2012  
 Mardi 27 Novembre 2012

NB : Toute demande d'annulation d'une inscription à l'initiative du stagiaire ou du responsable de l'inscription doit être formulée par écrit et reçue au moins 10 jours avant la formation (remboursement de 50 % du montant de la participation). Pour les annulations à moins de 10 jours de la date de formation, aucun remboursement ne pourra intervenir.

J'ai pris connaissance des Conditions d'annulation

## CONDITIONS GENERALES

---

### ❖ INSCRIPTIONS

Toute inscription à un stage de formation doit être confirmée par écrit à l'aide du bulletin d'inscription communiqué sur demande, dûment complété. Dès réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une facture qui tiendra lieu de convention de formation simplifiée. Une convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation.

En cas de prise en charge du paiement d'une formation par un organisme payeur extérieur, le responsable de l'inscription doit communiquer à Aqua-tools les coordonnées complètes de celui-ci et communiquer à cet organisme tous les éléments nécessaires pour en assurer le paiement.

### ❖ ANNULATIONS

Toute demande d'annulation d'une inscription à l'initiative du stagiaire ou du responsable de l'inscription doit être formulée par écrit et reçue au moins 10 jours avant la formation. Sous ces conditions, elles pourront donner lieu à un remboursement de 50 % du montant de la participation. Pour les annulations à moins de 10 jours de la date de formation, aucun remboursement ne pourra intervenir. Les remplacements par un collaborateur de la même entreprise seront admis à tout moment, mais devront être formulés par écrit.

Aqua-tools se réserve le droit d'annuler ou de reporter les stages dont l'effectif serait insuffisant. Dans ce cas, Aqua-tools s'engage à prévenir immédiatement chaque stagiaire, par écrit, et à lui proposer une inscription prioritaire sur la prochaine session du stage concerné.